

Je crois que cette mesure vient à point. Comme le faisait remarquer au comité le président de la Commission, un effectif accru lui permettrait de déléguer des jurys de deux membres dans les différentes provinces plutôt que de faire siéger la Commission entière à Ottawa. Ces jurys pourraient rendre visite aux diverses institutions canadiennes et s'entretenir sur place avec les détenus. Je le répète, c'est une bonne initiative. On a également signalé au comité que des prisonniers libérés sur parole ne sont plus à la charge de la société; ayant un emploi, ils soutiennent notre économie. Je n'hésite donc pas à appuyer cet article du projet de loi.

Une autre question qui relève du solliciteur général, a déjà été mentionnée, c'est-à-dire l'épuration du casier judiciaire. J'ignore si la question sera traitée de façon appropriée. Au cours de la dernière législature, le comité de la justice avait entendu des témoignages à ce sujet. Le solliciteur général a présenté dans un mémoire ses idées sur la question. Il a l'intention, à titre de remise de peine, d'épurer les casiers judiciaires. Sauf erreur, on ne jugerait pas nécessaire de détruire les bulletins, mais ils seraient placés quelque part où ils ne pourraient pas nuire à une personne par la suite, comme dans le cas d'un commettant de mon ami le député de Cape Breton-East Richmond (Mr. MacInnis) qui avait posé sa candidature pour devenir membre du conseil municipal, mais on a constaté qu'il ne pouvait pas le faire à cause d'un casier judiciaire remontant à de nombreuses années. C'était vraiment le pénaliser.

J'ai lu le mémoire du solliciteur général, et j'espère qu'il prendra des mesures à cet égard.

L'hon. M. McIlraith: Le projet de loi sera présenté. Il est en préparation.

M. MacEwan: C'est ce que je préconise, monsieur l'Orateur. Je ne dis pas que le solliciteur général, qui vient d'entrer, n'a pas fait son travail, mais seulement que c'est un progrès. Que le moyen soit la libération conditionnelle ou un autre, la mesure aura de l'importance pour le peuple canadien. On ne devrait pas pénaliser les Canadiens qui ont un casier judiciaire; ils devraient pouvoir trouver de l'emploi comme tout autre citoyen du pays. Le commentaire du solliciteur général me réjouit. C'est une mesure progressiste à laquelle le solliciteur général travaillera de concert avec le ministre de la Justice. A eux deux, ils administrent la Justice au pays.

Une autre question, soulevée par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), est celle du

cautionnement. Il a déclaré que les pauvres comme les riches devraient pouvoir l'obtenir. J'ai vu des cas, devant les tribunaux, où même si l'on avait tout lieu de croire qu'un accusé comparaitrait à son procès, la caution était fixée à une somme tellement élevée qu'il était presque impossible à l'accusé de trouver l'argent. Je pense que le ministre de la Justice ne devrait pas tarder à examiner la question et à proposer des changements au Code.

Plusieurs autres questions ont été soulevées par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Beaucoup d'autres articles du Code criminel ont encore besoin d'être modifiés afin d'être mis à jour. Je n'en dirai pas davantage si ce n'est pour répéter que le député de Hamilton Mountain (M. Sullivan), et d'autres aussi, ont souligné qu'un grand nombre des articles du bill exigent un examen de conscience de la part des députés.

Le ministre a traité de cette question au cours de ses remarques. Raison de plus pour que le bill soit fragmenté en plusieurs parties. Je fais un dernier appel au ministre, et lui demande, à lui, qui est jeune et dynamique, si on le compare aux autres ministres d'en face, de soumettre de nouveau la question au cabinet et à son caucus, et de proposer que le bill soit fragmenté. On a signalé que le bill sera déferé au comité, qui le renverra à la Chambre en lui présentant son rapport. Les députés auront alors l'occasion de voter sur chaque article. Mais le moment crucial sera celui de la 3^e lecture. Si je comprends bien, le bill C-150 sera lu pour la 3^e fois et les députés auront alors à dire s'ils l'approuvent ou non. Ils peuvent avoir de sérieuses réserves à faire sur certaines parties du bill. Je ne crois pas que cette procédure mette les députés dans une situation convenable. Je suis heureux que nous, membres de l'opposition officielle, nous puissions voter librement sur le Code criminel; c'est important, car il intéresse chacune des familles canadiennes, il concerne tous les foyers du pays. Nous sommes en faveur d'un vote libre. Que le gouvernement adopte la même attitude et qu'il apporte au bill les changements nécessaires.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, le bill C-150 fera certainement époque dans l'histoire du Parlement canadien, et ce pour plusieurs raisons, dont la plus importante est celle qui va prouver aux Canadiens que le Canada est à un tournant de son histoire et qu'il sait reconnaître, enfin, la vie telle qu'elle se présente aujourd'hui, non pas dans ses principes, en théorie, mais dans les faits. Je sais que ce bill C-150 peut créer beaucoup de divisions apparentes, mais je